



Direction
Départementale
des Territoires
de la Moselle

Service
Risques
Energie
Construction
Circulation

Urbanisme et Prévention des Risques



Vu pour être annexé à mon arrêté
n° DDT-SRECC-2012-037
du 19 AVR. 2012

Le Préfet,
pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Olivier du CRAY.

Commune de LE-BAN-SAINT-MARTIN

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAINS

PRESCRIPTION A.P. du 04 juillet 1985
ENQUETE PUBLIQUE du 23 octobre au 23 novembre 1989
APPROBATION A.P. du 01 juin 1990

MODIFICATION n°1

PRESCRIPTION A.P. du 23 décembre 2003
ENQUETE PUBLIQUE du 31 janvier au 25 février 2005
APPROBATION A.P. du 28 juin 2005

MODIFICATION n°2

PRESCRIPTION A.P. du 22 février 2011
ENQUETE PUBLIQUE du 14 novembre au 16 décembre 2011
APPROBATION A.P. du

LEGENDE

MOUVEMENTS DE TERRAIN

- Rmt** ZONE ROUGE - RISQUE FORT
→ INCONSTRUCTIBLE
- Omt1** ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
- Omt2** ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)
- Omt3** ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS PREALABLE

INONDATIONS

- Ri** ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE
ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES
→ INCONSTRUCTIBLE
 - Oi** ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS
 - Oi1** ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
Hauteurs d'eau supérieure à 1 mètre
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- Limite de secteur de hauteur d'eau
167.70 Cote de crue centennale, crue de référence
- - - Limite de zone